

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 3

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le nouveau Chef du bureau de l'Etat-major. — Les cours d'introduction du matériel d'artillerie. — Gymnastique et recrutement. — Au mess de la Pontaise. — Une carte de Mandchourie.

Le colonel-divisionnaire Sprecher de Bernegg, de Mayeinfeld, a été appelé aux fonctions de Chef du bureau de l'Etat-major général, laissées vacantes par la démission du colonel Keller.

Le colonel de Sprecher, né en 1850, a débuté dans l'infanterie. Lieutenant en 1871, il est capitaine en 1877, pour passer avec ce grade, trois ans plus tard, dans l'état-major général, alors dirigé par le colonel Pfyffer. Il gravit dans l'état-major l'échelle des grades supérieurs; successivement officier et chef d'état-major de la XVI^e brigade d'infanterie, de la VIII^e division et du IV^e corps d'armée. Son brevet de colonel date de 1891. En 1896, il reçut le commandement de la XVI^e brigade d'infanterie; en 1901, comme colonel divisionnaire, celui des fortifications du Gothard; en décembre 1902 celui de la VIII^e division où il remplace le colonel-divisionnaire Schlatter, transféré à la VII^e.

De 1891 à 1895, le colonel-divisionnaire de Sprecher professa, à diverses reprises, aux écoles d'état-major; il fut, en outre, envoyé deux fois, — en 1891 et en 1899 — en mission aux manœuvres autrichiennes.

Le premier cours d'introduction du nouveau matériel d'artillerie a commencé à Thoune le 17 février. Il intéresse le groupe I/1, commandé par le major Maison. Les cours d'introduction sont placés, comme on sait, sous la direction du colonel Schmidt, instructeur en chef de l'artillerie. Pendant le cours de cadres, les officiers ont fonctionné comme canonniers à la pièce, dont le service est extrêmement simple et facile. Dès le sixième jour les tirs ont commencé. Ils ont donné de bons résultats.

« La nouvelle pièce fonctionne d'une façon impeccable, nous écrit-on de Thoune. Son exactitude est merveilleuse. La troupe s'est promptement familiarisée avec elle. Pendant tout ce premier cours, les canons se sont comportés normalement sans nécessiter aucune réparation. D'une façon géné-

rale, l'impression est très bonne, tant au point de vue de la pièce elle-même qu'à celui de la méthode d'enseignement et des résultats obtenus. »

* * *

La question des exercices physiques imposés aux jeunes gens se présentant aux examens de recrues paraît en bonne voie d'étude. L'expérience restreinte tentée en 1904 aura fait avancer la solution d'un bon pas. Les résultats ont été probants : notre jeunesse a besoin d'exercices ; et c'est avec toute raison qu'à la réunion des directeurs des cours de moniteurs, le 5 novembre passé, à Bienne, M. Hartmann, professeur de gymnastique, a pu déclarer dans son rapport : « Nous ne doutons pas un instant que l'examen de la capacité physique de nos futurs soldats ne soit pour l'avenir une des plus importantes rubriques du recrutement et ne suscite un véritable mouvement de régénération physique. »

Le résumé de la conférence de M. Hartmann vient d'être publié par les soins de la Société fédérale de gymnastique¹. L'auteur y défend et y développe la thèse absolument juste de l'heureuse influence que peut exercer un plus grand développement de la capacité physique du jeune homme. Dans les classes pauvres, l'alcoolisme et son inséparable compagne la tuberculose, font chaque jour des progrès ; il faut les enrayer et les combattre. Pour venir à bout de l'alcoolisme, il faut empêcher les jeunes gens, dès l'âge de 16 ans, de prendre le chemin de l'assommoir. Or, quiconque aura pris goût aux exercices physiques évitera de lui-même le cabaret.

« N'oublions pas, ajoute M. Hartmann, que c'est à l'âge de 16 ans que le jeune homme subit le plus facilement les influences bonnes ou mauvaises de son entourage ou de son genre de vie. C'est l'époque la plus décisive pour la formation du caractère, des mœurs et des opinions de l'individu ; elle est en même temps la plus importante période pour le développement corporel de l'homme, la formation définitive du cœur et des poumons, et, en un mot, de l'organisme en général.

» Pour le soustraire à ces dangers, il faut que nous prenions le jeune employé au sortir de son bureau, l'apprenti au sortir de son atelier, que nous l'amenions, sa journée finie, sur de vastes places de gymnastique ou dans des locaux bien aérés, bien sains, et que là, progressivement, par la pratique d'une gymnastique raisonnée, récréative, quoique méthodique, attrayante quoique scientifique, nous développions peu à peu ses forces, que nous lui fassions une poitrine plus large et des poumons dans lesquels l'air circulera ; il faut que nous le mettions en état, en un mot, de résister victorieusement aux entreprises des microbes infectieux qui ont pu déjà ou qui pourraient par la suite s'attaquer à son organisme.

¹ *L'éducation préparatoire de nos futurs soldats en vue de l'examen de leur capacité physique.* Une brochure de 20 p. Lausanne, J. Regamey, imprimeur.

» C'est pour ces divers motifs que nous disons que ces examens physiques auront un but humanitaire au plus haut point.

» Au point de vue militaire, c'est l'idéal, car par une bonne préparation physique de nos futurs soldats, on obtiendra l'esprit de discipline, la force de volonté, un état moral sain, un cœur solide et des poumons capables de soutenir un effort.

» Ce qui importe pour le futur soldat, ce n'est pas de connaître, en entrant au service militaire, l'école de soldat ou de section, mais c'est d'être entraîné physiquement à la marche, au saut, à la course, même à la natation, etc. En un mot, le jeune homme qui entre à l'école de recrues le corps endurci à la fatigue, les muscles assouplis par les différents exercices gymnastiques, est dans des conditions infiniment meilleures que ses camarades pour faire un bon soldat. »

Le rapport propose en conséquence aux sections de la Société fédérale de gymnastique de créer des classes de membres âgés de 16 à 19 ans, désirant seulement se préparer en vue des examens physiques des recrues. Les cours institués pour ces jeunes gens comporteraient une ou deux leçons par semaine, suivant la saison, avec un programme spécialement destiné à préparer physiquement nos futurs soldats. Le programme, par le détail duquel M. Hartmann termine son exposé, prévoit des exercices de marche et courses, saut, préliminaires et haltères; des exercices aux engins, enfin des jeux et la natation.

Nous ne pouvons que féliciter la Société fédérale de son intelligente et utile initiative, certains qu'elle rencontrera l'appui sans réserve de toutes nos sociétés d'officiers et de sous-officiers.

* * *

Les officiers lausannois prennent de plus en plus l'habitude d'organiser leurs séances au nouveau mess de la caserne de la Pontaise. Le local est confortable; le milieu se prête, on ne peut mieux, à des réunions d'officiers; aussi, malgré l'éloignement, les participants tendent-ils à être plus nombreux et plus réguliers.

A la vérité, l'établissement du mess n'a pas été sans causer quelques frais que la première mise de fonds n'a pas suffi à couvrir. La dette sera payée peu à peu. A cet effet, le Section vaudoise a porté un subside de 300 francs à son budget de 1905, lors de son assemblée des délégués, convoquée, le 14 février, sous la présidence du colonel Dr Kohler. Dans cette même séance, il a été décidé, vu les services militaires de cette année et la circonstance exceptionnelle de la Fête des Vignerons qui retient l'attention et le temps d'un grand nombre d'officiers, de limiter l'assemblée générale ordinaire de 1905 à une journée. La réunion coïncidera probablement avec un rapport de la 1^{re} division.

L'assemblée des délégués a décidé également de faire des démarches auprès de l'autorité militaire fédérale pour que soit révisée la prescription exigeant deux séances de tir pour l'exécution du programme militaire de tir au pistolet.

* * *

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une des notices bibliographiques qui terminent la présente livraison de la *Revue militaire suisse*. Elle annonce la publication, par les soins du colonel Camille Favre, d'une carte du théâtre de la guerre en Manchourie, qui va enfin permettre au public de se débrouiller avec quelque certitude dans la confusion des noms que le télégraphe estropie jour après jour avec une inlassable persévérance. Ce croquis présente l'avantage d'avoir été dressé sur le modèle de la carte officielle russe, avec des caractères latins, bien entendu. Les localités portent donc les noms que leur attribue le plus volontiers la terminologie officielle et européenne.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Deux crises ministérielles. — Toujours des résistances. — Les chefs de l'état-major central de l'armée : les généraux de Polavieja et Suarez Inclan. — Réorganisation de l'administration centrale militaire. — Suspension de l'ouverture du Collège général militaire. — Le régiment espagnol de l'empereur Guillaume II.

Depuis ma dernière chronique, nous n'avons pas eu, en Espagne, moins de deux crises ministérielles, toutes les deux provoquées par le ministre de la guerre. Je désire vous en entretenir.

Conformément à ce que je vous avais annoncé, l'*Officiel* publia, avant la fin de 1904, — le 9 décembre, pour préciser, — le décret royal concernant la réorganisation de l'administration centrale militaire et la création de l'état-major central de l'armée, de la direction générale des haras et de la remonte, et enfin de l'Inspection générale des établissements d'instruction et de l'industrie militaire. Ce décret était le couronnement du plan réformiste du général Linarès.

On savait depuis longtemps que le ministre de la guerre voulait placer à la tête de l'état-major central, le général Lono, commandant du 3^{me} corps d'armée, à Valence; ce fut en effet cette présentation qu'il soumit au roi. Mais celui-ci avait un autre candidat en vue, le lieutenant-général Polavieja, alors chef de la maison militaire du roi. Le général Linarès fit observer au souverain qu'il lui était d'autant plus impossible de porter son choix sur le général Polavieja que celui-ci n'était pas, tant s'en fallait, un partisan convaincu des réformes du ministère; que, partant, il ne croyait pas pru-

dent de lui confier la direction d'un système d'organisation qu'il trouvait mauvais avant même d'entrer en fonction. Le roi n'agréa pas ces raisons et le ministre, maintenant son point de vue, rendit compte de ce dissentiment au président du conseil. M. Maura lui donna raison, et, n'ayant pu réussir à modifier le sentiment du chef de l'Etat, il lui remit la démission de tout le cabinet.

C'est ainsi que le ministère Maura, auquel d'aucuns prédisaient longue vie, se vit remplacé par un autre ministère, présidé par le général du cadre de réserve Azcarraga, au moment de sa nomination président du Sénat. Le portefeuille de la guerre échut au lieutenant-général Villar, un des officiers généraux les moins anciens dans le grade. Il vient du corps d'état-major, dans lequel il avança très rapidement jusqu'au grade de *colonel d'armée*. Pour que vous saisissiez bien la signification de cette dénomination quelque peu bizarre, je vous rappellerai qu'autrefois certains corps jouissaient chez nous d'un privilège qui ne laissait pas d'être illogique. On y était promu, d'un grade à l'autre, exclusivement par rang d'ancienneté, mais le même individu pouvait, en même temps, recevoir de l'avancement en dehors du corps auquel il appartenait et, dans ce cas, porter les insignes, toucher le traitement et jouir des honneurs correspondant à l'emploi *d'armée* accordé. C'est ainsi que, par exemple, un même individu pouvait être, à la fois, commandant d'état-major et colonel d'armée; ce fut le cas du général Villar, qui, tout en étant commandant, sauf erreur, parvint, comme beaucoup d'autres, à être nommé général de brigade, grâce à ce dualisme extravagant, qui, Dieu merci, n'existe plus et auquel bon nombre d'officiers doivent des carrières extrêmement rapides.

Comme officier général, le ministre de la guerre du dernier cabinet Azcarraga a très peu fait parler de lui et ce n'est que lorsqu'il fut désigné par le général Linarès pour diriger les manœuvres de division contre division, qui eurent lieu l'automne passé, dans la Manche, que le nom du général Villar fut en quelque sorte mentionné. Aussi n'est-il guère étonnant qu'il ait déclaré lui-même, faisant de la sorte preuve d'une très grande modestie, qu'il avait été infiniment surpris de se voir appelé au poste le plus élevé [de l'armée, pour lequel il ne se considérait pas du tout préparé. Dans une interview qu'il accorda au rédacteur d'un journal militaire, le général Villar prouva cependant qu'il a des idées fort justes à l'égard des besoins de notre armée. Ses critiques, surtout celles qui se réfèrent à l'instruction, à son avis, trop négligée, ou à la nécessité d'établir la sélection dans l'avancement et de rajeunir les cadres, sont incontestables.

Malheureusement, le général Villar n'a pas eu le loisir de faire quoi que ce fût dans son département. Il ne le dirigea que quarante jours et, pendant la plus grande partie de ce temps, dut, pour comble de malchance, garder la chambre, à cause d'une affection rhumatismale.

Ayant été appelé au pouvoir quelques jours seulement avant les fêtes de Noël, le général Azcarraga crut devoir interrompre les travaux législatifs; mais, comme la crise précédente avait laissé passablement impressionné notre monde politique, aussitôt que les vacances de fin d'année furent terminées, nos parlementaires réclamèrent à hauts cris la réouverture des Chambres. Le gouvernement ne connaissait que trop les difficultés qui l'attendaient dès qu'il se présenterait aux Chambres; il ne devait donc pas être pressé d'acquiescer aux désirs des membres de l'opposition; mais, craignant d'autre part qu'en continuant à agir sans le concours du Parlement, il ne parut se dérober au contrôle du pouvoir législatif et éluder quelques responsabilités, le général Azcarraga se décida, avec l'approbation de ses ministres, celui de la marine excepté, à rouvrir les Chambres avant la fin de janvier. Le ministre de la marine, désirait ne reprendre les travaux parlementaires que lorsque les budgets des différents départements pour 1906 auraient été terminés; il démissionna et fut remplacé. Mais, le lendemain du jour où le conseil des ministres avait pris sa décision, le général Villar fit savoir au président qu'après mûre réflexion, il était arrivé à partager l'opinion de son collègue de la marine quant à l'inopportunité de convoquer les Chambres. C'en était assez pour faire perdre patience au général Azcarraga, qui, du reste, n'aurait jamais dû se faire d'illusion au sujet du bien fondé des prédictions qui lui annonçaient une vie ministérielle éphémère; à son tour, il s'en fut présenter la démission du cabinet au roi.

M. Villaverde, auquel ses talents financiers ont créé une brillante réputation, fut alors chargé de constituer le nouveau gouvernement, dont fait partie, comme ministre de la guerre, le général Martitegui. Vous vous souvenez qu'il a déjà occupé ce poste, entre les deux ministères du général Linarès. Depuis lors, il avait rempli, avec une grande distinction, les fonctions de directeur de la *Guardia civil* (gendarmerie).

* * *

Sitôt connu le remplacement du général Linarès, chacun se demanda quel sort allait subir toutes les réformes, pour lesquelles cet officier avait tant lutté, pendant plus de trois ans. Chez nous, où, dans les sphères gouvernementales, l'esprit de suite fait totalement défaut, où chaque ministre, désireux de faire état d'originalité, peut-être de génie, impose des idées diamétralement opposées à celles défendues par son prédécesseur, quelque fut la compétence de ce dernier sur tel ou tel point; chez nous, dis-je, il n'était pas déplacé de craindre pour les réformes du général Linarès une durée aussi éphémère qu'avait été longue et laborieuse leur gestation.

Il existait, en outre, une autre raison pour rendre cette supposition admissible : c'est que le budget pour l'année courante n'ayant pas été voté par les Chambres et les réformes en question exigeant des crédits supé-

rieurs à ceux affectés au ministère de la guerre, dans le budget de 1904, on allait se trouver sans les ressources nécessaires. Il aurait fallu chercher quelque part l'argent indispensable, quitte à demander ensuite un bill d'indemnité. Ce procédé équivalait à revenir aux suppléments de crédit, jadis en usage et auxquels pourtant on s'était bien juré de ne plus avoir recours.

Pour une fois encore il nous a fallu revenir de cette sage décision. Il n'eût pas été facile d'obtenir d'emblée l'application de toutes les réformes du général Linarès, réformes sanctionnées par nos corps législatifs mais exigeant de nombreux deniers, sans parler des frais toujours considérables imposés à des centaines d'officiers, en raison des déplacements résultant de la nouvelle organisation de nos corps de troupes.

Les réformes du général Linarès, au moins dans leurs grandes lignes, seront donc suspendues, jusqu'à ce que l'état-major central fixe définitivement notre organisation militaire, celle après laquelle soupirent depuis si longtemps les vrais patriotes, les Espagnols qui voudraient voir leur pays en possession de la force, non pour en faire usage dans des aventures chimériques, mais pour gagner le respect de l'étranger, et créer la possibilité d'alliances profitables à la politique mondiale, au triomphe du Droit et de la Justice. Ces Espagnols ont contre eux l'inertie d'une masse ignorante, l'indifférence d'une bonne partie de la nation, qui ne se donne pas seulement la peine de penser, encore moins de vouloir, et enfin, ce qui est infiniment plus redoutable, le bloc formé par tous ceux qui profitent de l'erreur, qui bénéficient de l'injustice, qui trouvent préférable la paresse au labeur, la routine à l'action originale, l'égoïsme au dévouement, la prose d'une vie médiocre à l'idéal humain, le passé au présent, le *statu quo* au progrès.

Contre ce bloc néfaste, rien n'a encore pu être fait : il demeure dur et résistant comme l'acier qui ne sent pas les coups et brise la lame la mieux trempée, même maniée par le bras le plus musculeux.

Ah ! quel bel exemple de sa puissance nous donne cette coalition d'intérêts bâtards, empêchant l'approbation de la loi sur le service obligatoire, sans exonération à prix d'argent ! Tous savent très bien que nous n'aurons une bonne armée, constituée selon les principes modernes, que lorsque nous aurons proclamé l'égalité de tous les citoyens devant le devoir le plus sacré, l'obligation de servir la patrie les armes à la main, d'apprendre à défendre le drapeau. Tout le monde sait cela, même ceux qui feignent de l'ignorer ; et cependant ce projet de loi de recrutement, qui nous donnerait et la qualité et la quantité, qui infuserait dans l'armée un sang nouveau, qui changerait la mentalité classique de nos officiers, qui ferait disparaître l'antagonisme dépourvu de sens, existant à présent entre le peuple et l'armée, qui enfin rendrait celle-ci vraiment nationale, ce projet si bon, si nécessaire gît dans

quelque carton du Sénat, où il a été enfoui par les représentants des hautes classes sociales et de la bourgeoisie, qui trouve l'uniforme du soldat bon seulement à couvrir les corps plébéiens.

On aura donc beau faire dans le domaine des réformes : tant que nous ne posséderons pas une loi de recrutement équitable et imprégnée des idées de notre époque, il pourra y avoir des changements, les petits papiers des casiers de droite seront transférés dans ceux de gauche ; les premiers bataillons des régiments de réserve deviendront peut-être les troisièmes bataillons des régiments actifs ; on torturera autant que l'on voudra les bureaux et la terminologie ; mais, au bout de tout ce travail, nous n'aurons réussi qu'à noircir beaucoup de rames de papier et nous ne disposerons, après comme avant, que des mêmes unités squelettes, commandées par des officiers que hante la place qu'ils occupent dans l'Annuaire. Et si, par malheur, l'heure suprême d'une mobilisation générale venait à sonner, hélas ! nous reverrions le gâchis des temps passés et le triste dénouement de rigueur. Il faut d'ailleurs avouer que l'œuvre de transformation radicale de nos institutions doit être, il n'y a pas à en douter, terriblement compliquée. Nous en avons la preuve dans les déclarations prêtées au nouveau ministre de la guerre et suivant lesquelles le général Martitegui se considérerait amplement satisfait s'il parvenait à obtenir les crédits nécessaires pour armer du nouveau matériel les batteries d'artillerie qui n'ont pas encore pu l'être, à rétablir les soldes intégrales des officiers en abolissant la déduction qui les grève à forme d'impôt ; enfin à rendre, en temps de paix, l'avancement plus rapide. Vous voyez que les ambitions du ministre ne sauraient, tant s'en faut, être taxées d'exagérées. Souhaitons qu'elles se réalisent bientôt et, avec elles, tant d'autres peut-être plus urgentes encore.

* * *

Si, pour résoudre le problème militaire, il ne fallait compter que sur l'initiative ministérielle, comme cela a été jusqu'ici le cas, il est fort probable que le pessimisme le plus noir aurait sa raison d'être ; car que-peut-on en justice exiger d'un cabinet de quarante jours ? Il est heureusement à supposer que le nouvel organe du haut commandement, qui est l'état-major central, en établissant l'unité de doctrine et de vues, la continuité des efforts et en agissant sans cesse en dehors des atteintes de la politique, arrivera à créer une œuvre stable, intelligente et impersonnelle. Au surplus, nous possédons une importante garantie de son succès dans les hauts mérites des généraux appelés à le diriger. Son chef est le lieutenant-général, marquis de Polavieja, ancien ministre de la guerre, déjà suffisamment connu par ses brillants états de services. Il sort de l'infanterie et, à un peu plus de quarante ans, possédait déjà le grade qu'il revêt maintenant. Cette carrière si rapide, il la doit à ses talents militaires et à ses nombreuses cam-

pagnes, qui lui valurent aussi de nombreuses décorations, entre lesquelles figure la grande croix de St-Ferdinand, qui ne se donne que pour des actions d'éclat.

Si je voulais vous narrer, dans ses détails, la vie militaire du général de Polavieja, il me faudrait sortir des limites d'une simple chronique. Je dois donc me contenter de mentionner ici deux des faits les plus remarquables de sa biographie : d'abord les opérations qu'il dirigea pour mettre fin à l'insurrection qui éclata à Cuba en 1879, alors qu'on venait à peine de signer le fameux traité de paix de Zanjón, par lequel feu le maréchal Martínez Campos avait cru mettre un terme à la grande campagne coloniale, traité que, soit dit en passant, n'aurait jamais conclu le général de Polavieja. Avec sa grande connaissance des gens et des choses cubaines, il ne savait que trop que, dans les circonstances du moment, un pacte avec les rebelles ne pouvait être interprété par ceux-ci que comme un acte de faiblesse. En outre, je me permettrai de vous rappeler aussi la période difficile durant laquelle notre chef d'état-major exerça le commandement supérieur aux îles Philippines : ce fut alors que se produisirent les premiers désordres graves, précurseurs du drame où allait sombrer la souveraineté de l'Espagne sur ses possessions d'orient. Dans ces circonstances critiques et troublantes, le général de Polavieja fit preuve d'une intelligence, d'une énergie, d'une force de caractère qui nous permettent de penser que, si la maladie ne l'eût point forcé de revenir en Espagne, les choses se seraient peut-être passées différemment et qu'en tous cas, l'ennemi aurait payé plus cher sa victoire.

Les qualités du général de Polavieja peuvent se résumer en ces quelques mots : partout où il a passé, il a fait bravement son devoir et bien mérité de la patrie, car il est un officier habile, un esprit droit et un citoyen d'élite.

Pour le seconder dans ses délicates et hautes fonctions, le général de Polavieja a, comme sous-chef de notre état-major central, le général de division Suarez Inclán, dont le nom a déjà figuré si souvent dans ces chroniques, que les lecteurs de la *Revue* doivent connaître parfaitement son grand mérite ; le brillant passé de cet officier permet de présager ce que l'avenir lui réserve.

Vous voyez donc que, si l'état-major central ne répond pas aux espérances qu'il a fait naître, la faute n'en sera pas à ceux qui le dirigent. Ses deux chefs sont admirablement qualifiés pour remplir la tâche, si lourde et compliquée soit-elle, qui leur a été confiée ; tous deux l'ont assumée avec un véritable enthousiasme patriotique et une foi inébranlable. Puissent-ils vaincre toutes les résistances et réussir, pour le plus grand bien de l'armée et de la nation.

* * *

Aux termes du décret royal du 9 décembre passé, concernant la réorga-

nisation de l'administration centrale de l'armée, cette administration est composée du ministère de la guerre, du conseil supérieur de la guerre et de la marine, de l'état-major central de l'armée, de la direction générale des haras et de la remonte, de l'inspection générale des établissements d'instruction et d'industrie militaires, du commandement général des hallebardiers, de la direction générale de la garde civile (gendarmerie), de la direction générale des carabiniers (douaniers), du commandement général des invalides, de la direction de l'aumônerie, de l'ordonnancement des paiements et du contrôle général de la guerre.

Cette réorganisation a exigé la suppression de la Junte consultative de la guerre et l'affectation du dépôt de la guerre à l'état-major central.

Le sous-secrétariat du ministère de la guerre est maintenu, mais le nombre des sections de ce ministère a été réduit à huit, dont les attributions respectives sont : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, service administratif, service de santé, justice militaire et affaires générales, instruction, recrutement et corps spéciaux.

Comme par le passé, le conseil supérieur de la guerre et de la marine reste le tribunal supérieur militaire.

La mission de l'état-major central est de s'occuper de la préparation à la guerre et de la direction de l'instruction militaire supérieure. Il se compose d'un secrétariat, qui fonctionnera sous la direction du sous-chef de l'état-major central, et de cinq sections, dont les attributions seront : organisation et mobilisation, instruction, matériel et ravitaillement, défenses et bâtiments militaires, dépôt de la guerre. La première de ces sections aura à sa tête un général de brigade, et les chefs des autres seront des colonels. Restent sous la dépendance de l'état-major central les établissements, les troupes et les services suivants : l'école supérieure de guerre, l'école centrale de tir, l'école d'équitation, le centre électro-technicien et de communications de l'armée, le parc aérostatique, les unités des télégraphes, les communications techniques de l'administration militaire, les commissions topographiques du corps d'état-major, le bataillon des chemins de fer et les brigades topographiques du génie et du corps d'état-major.

Le décret en question établit aussi que, lorsque les circonstances l'exigeront, les affaires importantes concernant toute l'armée pourront être soumises à une Junte, constituée sous la présidence du ministre de la guerre et composée de tous les premiers chefs des différents organes de l'administration centrale, du sous-secrétaire de la guerre, du commandant du 1^{er} corps d'armée et du commandant d'un autre corps d'armée à tour de rôle. Les capitaines-généraux (maréchaux) et les généraux qui ont été ministres de la guerre pourront aussi être convoqués aux réunions de ce haut conseil,

Les Chambres n'ayant pas pu voter le budget pour 1905, on a maintenu, pour l'année courante, celui de 1904, qui est légèrement inférieur au budget préparé par le général Linarès, en vue de ses réformes. De là, un déficit, auquel il faudra parer en ayant recours à un crédit supplémentaire et, afin que ce crédit soit aussi bas que possible, le ministre de la guerre vient de suspendre, pour cette année, l'ouverture du collège général militaire. Il aurait du reste été tout à fait impossible de l'organiser pour l'année scolaire prochaine, car, d'après la loi, il était indispensable d'annoncer le concours d'entrée au mois de février, ce qui n'aurait pas été faisable. Tout le nécessaire manque encore : locaux, professeurs, matériel, etc. Il n'est pas même sûr que le collège général militaire puisse être établi à Tolède, l'Académie de l'infanterie, qui se trouve précisément dans cette ville, se refusant à la quitter de bon gré. D'aucuns prétendent déjà que le collège disparaîtra avant d'avoir existé. Qui sait?

* * *

Vous n'ignorez sans doute pas que, tout dernièrement, l'empereur d'Allemagne a été nommé, à titre honoraire, « capitaine-général » de notre armée (maréchal). C'est la première fois qu'un souverain étranger figure dans l'armée espagnole. En outre, l'empereur Guillaume II a reçu le titre de colonel du régiment de Numancia, 11^e de cavalerie. Ce régiment forme brigade de cavalerie avec les régiments de Santiago et de Montesa (n^{os} 9 et 10), brigade commandée par le général de Bourbon et faisant partie du IV^e corps d'armée; elle est en garnison à Barcelone.

Le régiment de Numancia a un historique digne de son beau nom. Créé en 1707, lors de la guerre de Succession, sur la base du régiment de dragons que le duc d'Osuna avait levé à ses frais, le commandement en avait été confié à cet officier, dont il porta le nom jusqu'en 1718. C'est à cette date qu'il reçut celui de Numancia. Cinq ans plus tard il fut licencié, puis en 1841, reformé avec du personnel tiré des autres régiments de cavalerie; il portait alors le n^o 14. En 1874, il prit le nom de régiment de lanciers de Numancia, 11^e de cavalerie, et enfin, en 1885, il reçut la dénomination qu'il porte aujourd'hui.

Ce régiment prit part aux guerres de Succession (1707-1713), de Sicile (1718), d'Italie (1742), de Portugal (1762), d'Amérique (1777), du Roussillon (1793), de l'Indépendance (1808-1812), d'Afrique (1860) et contre les carlistes (1873-78). Parmi les noms des victoires qui ornent son étendard, méritent une mention spéciale ceux de Codongo (guerre d'Italie), Pontellas (Roussillon) et Esparraguera (guerre de l'Indépendance), tous faits d'armes dans lesquels le régiment de Numancia se couvrit de gloire et causa à l'ennemi des pertes terribles. Détail curieux : le colonel effectif de ce régiment est un ancien officier allemand, qui prit part à la guerre de 1870-71; puis, ayant quitté le service, il se rendit sur le théâtre de la guerre carliste, à titre de

correspondant militaire d'un journal de son pays. Il eut l'heur de plaire au quartier général, où l'on remarqua souvent sa crânerie, quand parfois, oubliant son rôle pacifique, il se mettait de la partie, dans les charges de nos escadrons. Cela explique comment, après la guerre et lorsqu'il fut en possession de la nationalité espagnole, il ne lui fut pas difficile d'obtenir le brevet de sous-lieutenant de cavalerie. Dès lors, sa carrière a été rapide et ses états de service démontrent que le colonel Brandeis, commandant du régiment de Numancia, est un officier très distingué.

Il aurait été certainement curieux de pouvoir analyser les impressions que n'auront pas manqué de ressentir le souverain et son ancien sujet, en se trouvant face à face, lorsque l'empereur reçut la délégation chargée de lui remettre les uniformes espagnols, l'un et l'autre colonels du même régiment, dont l'étendard porte fièrement la devise : *Numancia antes quemada que vencida* ¹

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La loi sur le service de deux ans. — L'avancement des officiers. — Le rapport sur le budget de la guerre. — Les grandes manœuvres. — L'artillerie dans la guerre de siège. — Quelques livres.

La discussion de l'ex-loi Rolland a été menée tambour battant par le Sénat, comme il convenait, s'agissant de questions militaires. Je dis l'ex-loi Rolland, parce qu'il ne restait pas grand'chose du projet primitif après que celui-ci a eu passé par la Chambre. Il est vrai qu'il ne reste plus grand'chose du texte de la Chambre après que celui-ci a eu passé par le Sénat. La haute assemblée, en effet, s'est montrée irréductible sur certains points, et elle a tenu à rectifier certaines parties de son œuvre que le Palais-Bourbon avait méchamment détruites.

Vous vous rappelez que, par mesure d'égalité, on avait décidé d'astreindre à deux années de service, avant leur entrée dans ces établissements, tous les élèves des grandes écoles de l'Etat. Persistant dans ses décisions premières, le Sénat veut que les polytechniciens et les saint-cyriens soient tenus d'accomplir une année de service dans le rang aussitôt après leur admission, les élèves des autres grandes écoles de l'Etat (normale, forestière, centrale, ponts et chaussées, mines), accomplissant leur première année de service dans le rang avant leur entrée et la seconde à leur sortie de l'école, dans des conditions spéciales.

Au sujet des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux, les divergences de vues ne sont pas moins complètes. Alors que la Chambre

¹ Numance plutôt brûlée que vaincue.

avait supprimé les treize jours et réduit à quinze la période de vingt-huit jours, le Sénat, après un long débat, sur une intervention très pressante de M. de Freycinet, président de la commission de l'armée, a rétabli les treize jours et vingt-huit jours.

Malgré les efforts des représentants de l'Algérie, les jeunes gens du contingent algérien n'ont pas davantage trouvé grâce auprès du Sénat, qui les soumet à la loi commune, alors que la Chambre leur avait accordé la faveur du service d'un an.

Quant à la date de la mise en vigueur de la loi, le Sénat a maintenu un délai d'un an, ce qui constitue d'ailleurs une concession, alors que la Chambre est d'avis d'appliquer le nouveau régime aussitôt après la promulgation des dispositions légales.

Ces conflits persisteront-ils ? Le projet de loi se promènera-t-il d'une Chambre à l'autre, jusqu'à ce qu'on arrive à s'entendre définitivement ?

Je pense que, au contraire, tout va s'arranger à bref délai, M. Maurice Berteaux s'étant engagé à soutenir devant les députés le texte voté par les sénateurs, même sur les points où ceux-ci se sont refusé de se rendre à ses raisons. Le ministre a déclaré qu'il ne s'entêterait pas par amour-propre, ayant conscience, a-t-il dit, que la loi doit être appliquée *sans retard*, et que mieux vaut aboutir que de s'obstiner à chercher la perfection. Du moment que le chef de l'armée est dans ces idées, comme il n'est pas homme à se dérober et à tergiverser, comme, de plus, il jouit d'une grande autorité sur ses collègues, je ne doute pas qu'il fasse triompher sa thèse.

M. Gouzy, qui l'a remplacé comme rapporteur de la commission de l'armée, vient de conclure, lui aussi, à l'adoption du texte de la loi tel qu'il est, étant entendu que, le jour même où il sera adopté, une proposition sera faite en vue de réduire à une et trois semaines, respectivement, la durée des périodes d'instruction des territoriaux et des réservistes. Sur tous les autres points, la Chambre s'inclinera. Quant à la réduction dont je viens de parler, le ministre a déclaré qu'il travaillerait de son mieux à la faire voter.

J'ai dit que le projet de réglementation de l'avancement n'avait pas eu une bonne presse. Symptôme grave : M. L.-L. Klotz qui a succédé à M. Maurice Berteaux dans les fonctions de rapporteur du budget de la guerre, et qui avait donné à entendre que, pris de court, il se bornerait à reproduire les idées de son prédécesseur et qu'il les prendrait à son compte, M. Klotz, dis-je, a fait une charge à fond de train contre les idées du dit Berteaux sur ce sujet. Le résultat de toute cette campagne a été l'abandon des barèmes proposés, dont l'emploi eût fait dépendre l'avancement d'une règle à calcul, plutôt que des mérites particuliers des officiers, de leur valeur professionnelle et de leur loyalisme. Une note officieuse a donné à entendre que le travail en préparation sera effectué conformément aux règles instituées par le général André, c'est-à-dire que le choix des élus sera laissé à

l'arbitraire du ministre. Mais, dans les milieux politiques, on espère, dans l'intérêt même de la pacification des esprits et de la consolidation de l'œuvre républicaine, que le cabinet, chargé de la besogne, ne commettra pas d'actes arbitraires de nature à provoquer de légitimes protestations. Dussent quelques républicains souffrir de l'application brutale d'un principe absolu, la sagesse veut qu'on se conforme strictement aux désignations faites par le commandement, qu'on se laisse exclusivement guider par les notes données par les chefs hiérarchiques des intéressés. C'est encore de l'arbitraire, sans doute, mais de l'arbitraire décentralisé, dilué, et dont le pouvoir central ne peut guère être considéré comme responsable. Quoiqu'il en soit, l'armée attend avec une curiosité anxieuse la publication des tableaux d'avancement. Elle se demande si M. Guyot de Villeneuve n'en prendra pas prétexte pour recommencer sa campagne.

Cette campagne a fait un mal incalculable. Elle en eût fait bien davantage si on n'avait pas apporté un tact extrême à l'examen et à la solution des difficultés qui se sont produites : plaintes, réclamations, provocations, menaces, il a fallu arranger un nombre considérable d'affaires graves.

Les personnes qui en ont été chargées s'en sont bien tirées ; mais on ne saurait se dissimuler que leur œuvre est précaire. Elles ont réalisé un équilibre plus apparent que réel, que le moindre incident risque de mettre en péril. Si les tableaux montraient que M. Berteaux, au mépris de ses engagements, s'est laissé aller à obéir à des suggestions politiques, si on se croyait fondé à penser qu'il a été guidé par des considérations étrangères au bien du service, si on avait lieu de supposer que de nouvelles fiches ont influé sur ses choix, si, en d'autres termes, il n'exagérerait pas la correction, nul doute qu'une nouvelle levée de boucliers se produirait et que des conflits assoupis se réveilleraient.

Mais, si je ne partage pas toutes les idées du ministre de la guerre sur les questions militaires et sur sa tactique (c'est encore quelque chose de militaire, la tactique, mais je parle ici de celle qu'il a suivie dans le règlement de certaines affaires litigieuses) et sur l'opportunité de certaines de ses manifestations oratoires, je sais qu'il est un parlementaire habile et écouté, je sais qu'il a l'esprit résolu et la décision ferme, je sais qu'il a l'intelligence souple et qu'il ne manque pas de jugement. J'ai donc l'espoir que, sans déplaire à ses amis, sans leur imposer des sacrifices excessifs, il saura rester correct et même, comme je le disais tout à l'heure, plus que correct. De cette façon, il deviendra irréprochable, inattaquable.

Il a eu déjà la bonne fortune, enlevant au général Peigné ses plumes blanches et les donnant au général Tournier, mis en disgrâce il y a deux ans, de ne pas susciter de trop vives protestations de la majorité, tout en désarmant la minorité par un acte peut-être inutile de réparation. Souhai-

tons qu'il plaise encore à tout le monde — *exceptis excipiendis* — disons, si vous le préférez : « à presque tout le monde » — quand il fera connaître la liste de ses élus.

* * *

La discussion du budget de la guerre s'est déroulée d'une façon particulièrement satisfaisante. Ne nous eût-elle apporté que la réforme des tribunaux militaires — on pouvait ne pas s'attendre à ce résultat en quelque sorte accidentel — que déjà on serait en droit de se réjouir. Cette réforme, promise depuis bien des années, le général André s'était montré incapable de la réaliser : il s'était laissé circonvenir et déborder par son entourage qui lui avait suggéré un texte de projet de loi vraiment pitoyable. J'en ai trop souvent déploré sa rédaction ici même pour n'avoir pas besoin d'y revenir aujourd'hui. Donc, c'est décidé : le gouvernement propose de restituer aux tribunaux ordinaires la connaissance de tous les délits de droit commun commis par des militaires en temps de paix. D'autre part, les pourvois en revision des jugements prononcés par les conseils de guerre ne seront plus formés devant un conseil de revision militaire, juridiction qui n'a pas de raison d'être. Ils seront déférés à la Cour de cassation, qui devient ainsi, — ce qu'elle aurait dû toujours être, — l'unique tribunal suprême.

Nul doute que le Parlement admette ces propositions. Peut-être seulement trouvera-t-il, comme moi, qu'on aurait pu et dû aller plus loin encore. Toujours est-il qu'il faut commencer par le commencement, et, s'il est vrai qu'il n'y ait que le premier pas qui coûte, félicitons-nous de voir que le premier pas est fait.

L'attitude de M. Berteaux dans la question de la laïcisation, — qu'il veut mener à bien, mais d'une façon libérale, — dans celle des écoles d'enfants de troupe, — qu'il a l'intention de supprimer (enfin!), — dans la question des officiers de réserve, — dont il veut rehausser la situation, — cette attitude a été de tous points excellente. Sur ce terrain, le ministre est tout à fait à sa place, tout à fait à son aise. La tribune ne l'effraye pas. Il a la réplique facile et prompte. Il connaît les affaires dont il parle : le budget de la guerre, c'est « sa partie ». Ses adversaires, qui le savent, n'ont garde de lui susciter des ennuis. Ils ont l'air de s'être donné le mot pour aplanir la route devant ses pas. Les interpellateurs ont accepté de bonne grâce ou de retirer leurs interpellations ou d'en ajourner l'examen. Tout ceci est de bon augure.

Ce n'est pas que j'approuve tout en bloc. Il y a notamment bien des réserves à formuler, je crois, au sujet des programmes nouveaux des écoles militaires et de la doctrine conformément à laquelle ils ont été rédigés. Les conséquences en seront plus graves qu'on ne serait tenté de se le figurer à

première vue. Aussi me proposé-je de revenir là-dessus, convaincu que l'occasion d'en reparler se présentera d'elle-même, à bref délai.

Je reviendrai également sur la question cycliste au sujet de laquelle il a prononcé des paroles profondément décourageantes et injustes. J'ai regretté aussi qu'il abandonnât trop facilement l'idée excellente, qui avait été suggérée au général André et qu'il avait manifesté l'intention de défendre, de créer une Direction des Ecoles militaires.

J'approuve, par contre, les améliorations qu'il se dit tout disposé à introduire dans le régime des répressions disciplinaires, encore que la concentration du pouvoir de punir entre les mains du capitaine seul puisse soulever bien des controverses et que personnellement, à cet égard, j'incline vers le *statu quo*. Mais je n'ai jamais compris qu'on infligeât des peines coercitives, comme les arrêts, à des officiers dont on attend les plus hautes vertus et chez lesquels on veut développer les qualités de caractère.

J'applaudis donc des deux mains au dessein annoncé de renoncer à ces moyens indignes d'hommes respectables et qu'on désire faire respecter. Et la suppression de la prison, de la cellule, ou au moins leur changement de nom, est une réforme également louable, qui évitera certaines erreurs, par suite de la confusion qui s'établit entre la punition de prison prononcée par l'autorité militaire et la peine de l'emprisonnement prononcée par le pouvoir judiciaire.

* * *

Deux manœuvres d'armées figurent au programme de cet automne.

Le 5^e corps (*Orléans*), le 6^e (*Châlons sur Marne*), le 20^e (*Nancy*), avec adjonction de quatre divisions de cavalerie, opèreront sous la direction du général *Brugère*, comme l'an dernier.

Le 9^e corps (*Tours*), le 10^e (*Rennes*), le 11^e (*Nantes*), avec adjonction de la 1^{re} division de cavalerie, opèreront sous la direction du général *Hagron*, également comme l'an dernier.

Je fais des vœux pour que les dates choisies me permettent de me transporter successivement de l'un à l'autre des deux théâtres d'opérations. Mais j'ai bien peur que les deux manœuvres aient lieu à la même époque, et je ne puis songer à recommencer ce que j'ai fait il y a quelques années, alors que le général Saussier attaquait Vaujours, ce pendant que le général de Galiffet se battait dans la Beauce. J'ai suivi les opérations ici et là, profitant des jours de repos des troupes de siège pour aller voir les armées en campagne, et inversement.

Impossible, cette fois, d'accomplir un pareil tour de force. A qui alors donner la préférence ? Question terriblement embarrassante. Qui vivra verra. On dit que le président de la République ira dans l'ouest, y entraînant les attachés militaires, et qu'alors la besogne la plus sérieuse (ou, si vous préférez, la moins d'apparat) se fera dans l'est. Mais j'attends d'être renseigné

avec plus de certitude pour prendre une décision. D'ailleurs, nous avons du temps devant nous. En tous cas, et d'ores et déjà, je me réjouis de voir qu'on cherche à exercer tous les ans le généralissime actuel et son futur successeur, dans des conditions qui leur permettent d'agir avec quelque continuité, pour le plus grand bien de leur préparation personnelle et de la préparation des généraux. Une sorte de tradition se créera ainsi, une doctrine s'établira, et ce sera tout profit pour l'armée.

* * *

Un nouveau document vient de paraître qui se rapporte à la poliorcétique. Il s'agit de l'*Instruction* (provisoire, bien entendu!) *sur le service de l'artillerie dans la guerre de siège*, approuvée le 20 octobre 1904.

On y trouve le détail de l'organisation des équipages de siège.

Chacun de ceux-ci, commandé par un général ou un colonel, comprend :

- 1° Des *divisions d'équipage* (normalement trois);
- 2° Un *parc d'équipage*.

La *division d'équipage* constitue l'*unité tactique* de l'artillerie de siège elle comprend le personnel et le matériel affectés à un certain nombre de batteries de siège, dont les feux sont dirigés par un même officier, du grade de lieutenant-colonel. Les batteries de siège, commandées par un capitaine, seront souvent réunies en groupes commandés par des chefs d'escadron.

La division d'équipage est dotée du personnel et du matériel nécessaires pour établir le canevas directeur et les planchettes de tir, ainsi que le service de l'observation et des transmissions.

Le *parc d'équipage* est chargé du ravitaillement en munitions, du remplacement et de l'entretien du matériel, etc. Il est placé sous les ordres d'un lieutenant-colonel directeur du parc.

Il comprend trois organes :

Le *parc principal*, établi à proximité de la gare de débarquement, chargé de recevoir et de distribuer le matériel de toute nature;

Des *parcs divisionnaires*, attachés à chacune des divisions, et servant d'entrepôt pour les besoins courants de celles-ci;

Des *dépôts intermédiaires* desservant un certain nombre de batteries et placés à portée de celles-ci.

Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer que le ravitaillement des batteries s'effectue directement par les parcs divisionnaires; les dépôts intermédiaires constituent seulement des réserves de munitions destinées à parer aux cas imprévus.

Après avoir ainsi défini les organes du service de l'artillerie, l'*Instruction* du 20 octobre 1904 précise les fonctions du commandant de l'équipage, ainsi que des différents chefs de service dont celui-ci dispose : chef du *service topographique*, chef du *service de l'observation*, chef du *service des trans-*

missions. Les uns et les autres ont une action d'ensemble, pour laquelle ils sont secondés par les officiers des divisions.

Le terrain et les objectifs sont répartis entre les divisions; les officiers qui commandent celles-ci sont de véritables chefs de corps, ayant toute autorité pour l'organisation, la conduite, le contrôle du tir, et, d'une façon générale, pour les questions de toute espèce intéressant les batteries sous leurs ordres.

On reproche à l'Instruction du 20 octobre, — et peut-être est-ce à bon droit, — de n'avoir pas tracé, d'une façon assez précise et détaillée, la démarcation des attributions conférées d'une part aux commandants de division, de l'autre aux trois chefs de service (topographique, de l'observation, et des transmissions). Si les premiers ont une autorité complète dans leur secteur, les derniers conservent, pour l'ensemble des attaques, leur responsabilité vis-à-vis du commandant de l'équipage de siège. Il eût été bon, pour éviter tout conflit, de préciser davantage le rôle de chacun.

Le service du parc d'équipage est confié au *directeur du parc*, qui a pour agents les *commandants des parcs divisionnaires*, le *chef des services centraux*, le *commandant des troupes du parc principal*, le *chef du service des transports du parc principal*.

Ici encore on a trouvé, avec une apparence de raison, que le départ entre les attributions de ces différents agents aurait pu être fixé d'une façon plus nette. La même critique peut être adressée à d'autres passages de l'Instruction. La discussion nous mènerait trop loin. Bornons-nous à une analyse très sommaire.

Après avoir indiqué l'organisation de l'armée de siège et parlé du fractionnement des services, la brochure que j'ai sous les yeux et qui, soit dit en passant, a le grand mérite d'être très courte, (72 pages!), cette brochure consacre deux petites pages au service des transports (soit par voitures attelées, soit au moyen du chemin de fer à voie étroite) et une petite page au service dans les batteries de siège.

Dans le titre relatif aux *opérations du siège*, il y a lieu de mentionner le chapitre II (*Choix du point d'attaque et projet d'attaque*) et le chapitre III (*Déploiement de l'artillerie de siège*).

La seconde moitié de la brochure est réservée à la défense.

Voici le résumé de son contenu :

Constitution de la garnison (sa composition et son fractionnement).

Artillerie et génie (commandement de l'artillerie de la place; — organisation de l'artillerie d'un secteur; — commandement de l'artillerie des forts; — parc d'artillerie).

Organisation du service dans les secteurs.

Organisation de la défense (positions *avancées* ou de *première nécessité* —

ligne principale de défense; — lignes de défense en arrière de la ligne principale).

Conduite de la défense (défense extérieure; — défense de la ligne principale).

Suivent des annexes dont voici la liste :

Composition des divers états-majors d'un équipage de siège;

Schéma des transmissions téléphoniques?

Schéma de la disposition d'ensemble d'un parc principal d'équipage;

Engerbement et emmagasinement du matériel dans les établissements du parc;

Renseignements relatifs aux effets qu'on peut attendre des diverses bouches à feu de siège;

Renseignements relatifs au tir sur les objectifs que l'on rencontrera le plus fréquemment dans l'attaque des places.

Plan directeur;

Propriété des divers modèles de bouches à feu entrant dans la dotation des places.

Ce n'est pas sortir du sujet que de mentionner la mise en vente, à la librairie Berger-Levrault, d'un « essai de poésie didactique », intitulé : *Un siège célèbre*, avec ce sous-titre : *Pratique et théorie*. L'auteur, qui signe Jean Lataste, est un farceur, qui connaît ses règlements et qui tourne adroitement les vers. Ce n'est pas à dire que les explications rimées qu'il donne soient d'une incontestable clarté. La preuve en est qu'il a cru devoir en mettre la signification dans la marge. Les paraphrases de Delille exigent également des renvois pour l'intelligence obtuse des lecteurs. Et tenez, écoutez :

Et cependant, par le chemin de fer étroit,
 Les machines, à tire d'ailes —
 C'est-à-dire à renfort de piston et de bielles —
 Du fourniment utile apportaient le surcroît :
 Munitions, agrès et plates-formes,
 Armements et canons énormes.
 Des ateliers armés de mètres, de niveaux,
 Cordeaux, vilebrequins, essettes et marteaux,
 Guident par d'exactes mesures
 Les excavations devant les embrasures.

Vous vous demandez peut-être ce que veulent dire ces dix vers. L'auteur nous l'apprend.

Les six premiers représentent le *travail de la voie de 60 centimètres, pendant la nuit de la construction des batteries*, et le quatrain final nous montre la *construction des plates-formes à pivot démontable, modèle 1883*! Il faut le voir pour le croire... n'est-ce pas?

L'éditeur prétend que, « dissimulant sous une forme attrayante et une apparence fantaisiste la plus rigoureuse exactitude, *Un siège célèbre* fixera

invariablement dans l'esprit des lecteurs cette vue d'ensemble (celle des opérations de l'attaque), et par là servira, comme un guide, dans l'étude subséquente, toujours aride, des détails réglementaires, » un peu à la façon du *Jardin des racines grecques* de Lancelot, dans les plates-bandes desquelles notre jeunesse a été conduite. On voit ce que vaut cette « rigoureuse exactitude » que vante le prospectus.

* * *

C'est un très intéressant ouvrage, celui que vient de traduire le capitaine Corteys, du 140^e régiment d'infanterie. Il s'agit des *Solutions des thèmes tactiques* donnés aux examens d'admission à l'Académie de guerre de Berlin de 1886 à 1903. L'auteur est le colonel Hauschild, détaché au grand état-major ottoman. L'éditeur est R. Chapelot, qui apporte un soin extrême à la bonne exécution des ouvrages qui sortent de sa maison. Aussi ne lui reprocherai-je pas le peu de lisibilité des cartes qui accompagnent le volume en question. Ce sont des cartes allemandes, dont on peut dire qu'elles ne valent pas — tant s'en faut! — nos reports sur pierre du Dépôt de la guerre.

Je suis plus tenté de reprocher à l'éditeur et au traducteur de n'avoir pas assez varié les caractères qu'ils ont employés. L'œil ne saisit pas très bien, du premier coup, ce qui est le thème de l'exercice, les ordres cités dans le thème, les ordres donnés pour l'exécution de l'exercice, la justification des mesures prises, les observations de l'auteur, les additions du traducteur.

Les Allemands supportent assez bien ce méli-mélo. Le génie simpliste de notre race aime à y voir plus clair. Et ce que je dis de la forme matérielle, je serais disposé à l'appliquer aussi aux développements eux-mêmes qui me paraissent parfois un peu confus. Les ouvrages didactiques exigent un ordre parfait et un enchaînement rigoureux.

Ajouterai-je que je ne comprends pas très bien l'emploi qui a été fait des italiques par le traducteur et que j'aurais approuvé celui-ci de ne pas se conformer scrupuleusement, sur ce point, aux indications du texte?

Mais en voici assez pour les critiques. Je préfère avoir à louer la version française. Peut-être certaines expressions (le mot « considérant », par exemple, qui revient à plusieurs reprises) ne sont-elles pas d'une justesse irréprochable. Mais enfin le style n'est pas, comme trop souvent, empâté de germanismes. On lit facilement ces 170 pages, et j'en recommande chaudement la méditation.

Oui : la méditation. Car un ouvrage de ce genre ne vaut que par les réflexions qu'il suggère.

Nous n'avons pas la prétention, dit modestement le colonel Hauschild, de présenter ici ce qu'on appelle des « solutions *brevetées*. » On sait, en effet,

que, d'après les théories admises chez nous, de telles solutions ne sauraient exister.

Quand on aura à résoudre des thèmes, ou à exécuter une opération tactique, on devra, pour apprécier la situation, faire appel aux *données de l'expérience* ainsi qu'au *bon sens*, tout en conformant sa solution ou ses actes à son *caractère*, à son *instruction* et à ses *vues propres*.

La *résolution* qui en découle doit être *appropriée* au but, *exécutable*, exprimée sous forme d'*ordre*, c'est-à-dire « d'une manière *concise* (et cependant *complète*), *claire*, *précise*, et *adaptée à l'intelligence du destinataire*.

De son côté, le capitaine P. Corteys fait valoir que ce Manuel fournit « à tous les officiers les moyens de parfaire et de compléter leurs connaissances théoriques par l'application de principes généraux à des cas particuliers. » On n'est donc pas dispensé — bien au contraire! — des réflexions personnelles qui, seules, peuvent vivifier l'étude d'un ouvrage de ce genre.

C'est dire qu'il pousse à la critique. Et tout naturellement je me trouve conduit à chercher chicane à l'auteur, qui me semble n'avoir pas toujours suffisamment discuté et justifié les dispositions auxquelles il s'est arrêté. Il est tels ordres qu'il donne, et dont je ne saurais assez blâmer la rédaction. Celui-ci, par exemple, que le général de brigade envoie par bicycliste au commandant du train régimentaire (page 40) :

Un combat est imminent au sud d'*Ifeld*.

Les trains régimentaires s'arrêteront à l'endroit où ils recevront cet ordre, les timons tournés vers le nord.

Ifeld est occupé par nos troupes.

L'ordre que je viens de transcrire est-il concis et complet et clair et précis et adapté à l'intelligence du destinataire ?

Il me semble que non.

Et, si je dis qu'il semble, c'est que le rédacteur de l'ordre n'a pas pris la peine de justifier sa décision, ce qui nous réduit aux conjectures.

Eh bien, ce que je crois comprendre, c'est que le général de brigade « commandant le détachement mixte envoyé comme flanc-garde de gauche de la division » a l'intention de faire rétrograder ses trains régimentaires vers le nord, le cas échéant. Comme ils viennent du nord, il leur prescrit de s'établir face au nord.

Mais, d'abord, cette éventualité d'une retraite n'est prévue explicitement nulle part. (Il est question soit de marcher sur Nieder-Sachswerfen qui se trouve au sud, soit de tourner à droite pour rejoindre la division à Appenrode, qui se trouve à l'ouest. Je ne vois pas qu'on parle de rebrousser chemin dans la direction d'Hasselfelde. Il est vrai que cette solution s'imposerait d'elle même, en cas d'échec.) Et, une note très judicieuse de la page 47 s'exprime ainsi :

Où le terrain ne présente aucune difficulté, il n'y a pas de raison pour

faire arrêter les trains régimentaires en un point déterminé ou pour leur prescrire de faire *demi-tour* ; cette dernière mesure a toujours des conséquences fâcheuses.

Ceci posé, était-ce le lieu de le prescrire, ce *demi-tour* ?

En principe, lorsqu'on prescrit à un convoi de s'arrêter là où l'ordre le trouve, j'estime qu'il ne doit pas faire halte sur la route. Il doit parquer sur un terrain en bordure de cette route, et alors les timons seront tournés du côté du débouché, de la porte de sortie. Ils seront donc orientés de ce côté là, et non dans la direction future de la marche.

Il est clair que le colonel Hauschild a entendu faire faire *demi-tour* à la colonne de voitures, en laissant celle-ci sur la route même. Sans doute, il estime de peu d'intérêt, dans la circonstance, d'embarrasser cette route, puisque le détachement est isolé. Et peut-être, au surplus, y a-t-il peu de chances de trouver des terrains en bordure où on puisse parquer, étant donné que la route suit un vallon très resserré et forme un véritable défilé. D'autre part, il est probable qu'il a voulu éviter le mot *demi-tour* qui implique l'idée d'une retraite.

N'importe : il eût mieux valu, je crois, dire : « Les trains s'arrêteront à » l'endroit même où ils recevront cet ordre, prêts à rétrograder. » C'est le but, ceci. Le moyen doit rester à la disposition du chef auquel l'ordre s'adresse, ainsi que le dit très judicieusement la préface :

Quand on a affaire à des sous-ordres bien instruits (et, chez nous, c'est le cas), il suffit de *fixer le but* à atteindre, en laissant aux exécutants le *choix des moyens* : d'abord pour ne pas diminuer leur liberté d'action, ensuite parce que, d'ordinaire, l'ensemble des détails ne peut être saisi que sur le terrain même, et que les circonstances peuvent entre temps le modifier.

Eh bien, ici, cette règle si sage a été méconnue. Le commandant des trains régimentaires est dans l'impossibilité, en vertu du texte formel qu'il a reçu, de profiter d'un élargissement de la vallée pour y former le parc, ce qui aurait le double avantage de dégager la route (avantage secondaire en l'espèce) et de faciliter la surveillance. Or, on sait combien les occasions de désordre et les tentations de fuite sont nombreuses lorsqu'on est isolé dans un chemin encaissé, offrant de nombreuses anfractuosités et serpentant entre des rochers escarpés....

....Je me suis laissé aller au plaisir de dissenter sur un détail, un bien mince détail, sur celui qui, le premier, m'est tombé sous les yeux. Mon bavardage prouve quel parti on peut tirer de l'étude du livre que voici. Je ne voudrais pas dire que je donne comme un modèle les considérations qui sont venues au bout de ma plume : c'est du moins un exemple. On voit, par là, le profit qui sort de ces opérations fictives sur des données réelles, sur ce qu'on appelle chez nous des cas concrets.

Tout à fait bon, le livre que le commandant Ernest Picard vient de publier chez Plon-Nourrit sur *Bonaparte et Moreau*. Oui : tout à fait bon. D'un vif intérêt d'abord, par le sujet. D'un intérêt non moins vif par la façon dont ce sujet est traité, avec savoir et savoir-faire. Voilà de l'histoire, ou je ne m'y connais pas, de l'histoire documentée et pittoresque en même temps, vivante, solide sans lourdeur, de l'histoire présentée sous une forme agréable et vraiment française.

On suit l'auteur avec sécurité. Il a su inspirer confiance dès l'abord par une bibliographie suffisamment copieuse et suffisamment sobre, dans laquelle il y a une excellente critique des textes (et vous savez si je tiens à cette étude préliminaire des sources, à ce triage méticuleux des matériaux mis en œuvre). De plus, chaque fois qu'un témoignage est invoqué sans qu'il ait été possible de le contrôler, c'est indiqué dans le récit et aussi dans la référence correspondante. « De la sorte, comme dit fort justement le commandant E. Picard, les faits de ce genre peuvent être nettement différenciés de ceux qui reposent sur des données certaines. » Il ajoute, à bon droit, que « ces derniers sont, de beaucoup, les plus nombreux, d'ailleurs. »

Voilà de sages précautions. Elles indiquent un esprit modéré et impartial ; la dialectique et les conclusions ne sont pas pour modifier cette appréciation. J'aime beaucoup le jugement final, fortement motivé, sagement libellé, non sans grâce, non sans vigueur. Je voudrais le transcrire tout entier. J'en recopie, à défaut de l'ensemble, ce que les gens de chez moi appelleraient la fin finale, une fin finale à laquelle je ne change pas un mot, si je me permets d'y ajouter ou d'y déplacer par-ci par-là quelques virgules ou d'autres signes de ponctuation :

« Nature quelque peu féminine, sensitive et facilement irritable, portée à donner volontier de l'importance aux apparences et aux dehors, d'ailleurs loyale, Moreau a dû ressentir vivement certains procédés, blessants à dessein, de Bonaparte à son égard.

Moreau semble avoir été de ces hommes qui donnent leur amitié sans réserve, et sans soupçonner chez les autres plus de calcul qu'ils n'en ont eux-mêmes, mais qui, du jour où ils s'aperçoivent qu'on les a trompés, ont peine à pardonner à autrui d'avoir abusé de leur confiance et de leur droiture.

Mais c'est singulièrement rabaisser la querelle de ces deux hommes que de l'attribuer exclusivement, ou en grande partie, à des causes d'amour-propre et d'intérêt.

Ce qui les a brouillés, c'est une incompatibilité irréductible de caractère et d'idées.

Bonaparte était un ambitieux, prêt à tout sacrifier à son ambition ; Moreau était désintéressé et croyait aux principes. Bonaparte considérait la Révolution comme un instrument propre à servir ses intérêts, comme un moyen de s'élever ; Moreau l'aimait comme l'aube d'une ère nouvelle de liberté. Il y avait du condottiere dans Bonaparte, tandis que, dans Moreau, vivaient les aspirations généreuses de l'an II.

Leur alliance naquit d'une erreur de Moreau qui, en Brumaire, crut voir en Bonaparte le défenseur de la République. A l'amitié succéda la méfiance, du moment où Moreau eut le sentiment vague qu'on s'était joué de sa crédulité. La rupture éclata quand, après Lunéville, Moreau vit Bonaparte porter chaque jour une atteinte nouvelle à la liberté, et s'acheminer vers le rétablissement du pouvoir personnel. Les mêmes causes qui avaient scellé leur amitié la brisèrent.»

Peut-être trouvera-t-on cette langue un peu trop imagée. Certains puristes pourront n'aimer que médiocrement cette Révolution qui est un instrument, un moyen ou une aube, et aussi cette erreur qui ont pour enfant une alliance. Mais je crois que si on ne va pas chercher midi à quatorze heures, on goûtera la psychologie de ce passage, résumé de tout un volume dans lequel on voit constamment un candide, un ingénu, aux prises avec un « roublard » et — qui pis est — un roublard de génie.

* * *

Au moment de terminer cette chronique, je reçois un volume que je n'ai pas le temps de lire (*L'officier éducateur national*, par le lieutenant Marceau, à Bordeaux, 7, rue de la Merci), mais que j'ai feuilleté et qui me paraît, à première vue, intéressant, très intéressant même. Ce n'est pas qu'il soit composé avec beaucoup de méthode. Il saute aux yeux que l'auteur a fait une « salade » assez étrange d'éléments composites, de valeur fort inégale. Mais on voit que ce qu'il dit, il l'a fait, et il n'en faut pas davantage pour donner beaucoup de prix à son travail.

Il n'en manque certes pas, d'études sur le rôle de l'officier dans la nation, sur son devoir comme éducateur. Le sujet est à la mode. Les uns l'ont traité avec grandiloquence; d'autres, avec concision; tels avaient mandat officiel pour s'acquitter de ce soin; tels s'en sont chargés de leur autorité privée. Beaucoup, hélas! ont mis sur le papier d'excellentes idées qu'ils n'avaient pas dans le cœur. Ils ont été libéraux par ordre, ou par snobisme, ou par entraînement, point par conviction. Ils ont fait de belles phrases, — il en est auxquelles ma confiante ingénuité s'est laissée prendre¹, — mais ils étaient incapables de penser ce qu'ils écrivaient et d'agir conformément aux doctrines qu'ils exposaient avec tant d'art. Ici, il semble bien qu'on a affaire à un convaincu, et ce qui le prouverait, au besoin, c'est ce qu'il y a de tumultueux dans son livre. Il n'a pas l'air d'être le maître de son sujet: il est en quelque sorte débordé par lui. Les idées se pressent sous sa plume, et sa sincérité éclate au détriment de l'art.

Je répète que c'est là une première et superficielle impression. Je me propose de voir ce qu'elle vaut. Mais, comme je risque d'être entraîné par

¹ Voir la livraison de décembre 1902, page 1069.

le courant des nouveautés, je n'ai pas voulu attendre pour vous signaler ce volume.

C'est pour la même raison que je veux mentionner, sans plus tarder, la mise en vente du 3^e volume de « 1815 », par Henry Houssaye, de l'Académie française (librairie académique Perrin). Ce tome, le troisième et dernier, est consacré à *La seconde abdication* et à *La Terreur blanche*. Il n'est pas moins émouvant que les précédents et peut-être a-t-il davantage l'intérêt de la nouveauté. L'éclat du feu d'artifice éblouit les yeux, et, quand il est éteint, l'œil perçoit mal le détail des carcasses carbonisées. Tout paraît sombre et confus. Le récit de M. Henry Houssaye nous fait voir clair, très clair, dans ce que nous avons jusqu'ici eu grand-peine à discerner. Faut-il avouer que nous ne nous y étions guère efforcés et que, après avoir suivi haletants le drame poignant des Cent jours, nous avons fermé le livre de l'Histoire, n'ayant que peu le goût de nous rendre compte de ce qui s'était passé après.

Eh bien, nous avons tort, car, je le répète, tout ce qui a suivi Waterloo est d'un intérêt singulièrement vif et infiniment varié, trop varié même pour nous qui ne cherchons guère que le côté militaire des événements. Or, ici, les faits de guerre n'existent pour ainsi dire pas. La diplomatie, la psychologie, passent au premier plan.

J'ai dit combien le récit de l'auteur est limpide. On se rappelle peut-être que je lui ai reproché de clarifier des choses même dont l'essence est d'être troubles. Je lui ai adressé d'autres reproches du même genre. Je crois qu'il n'a pas cessé de les mériter ; mais je crois aussi que les défauts de ce genre sont plus sensibles dans la narration d'une bataille aux épisodes confus et mal connus, parce que difficiles à observer et à noter, je crois, dis-je, qu'ils y sont plus sensibles que dans l'analyse de négociations ou d'intrigues. J'ajoute que, dans le très rapide examen que je viens de faire de ces six cents pages bien remplies, je n'ai pas aperçu ces phrases lourdes, ces contradictions de textes, ces incorrections que j'avais eu à signaler précédemment. Si mes critiques peuvent être pour quelque chose dans ce résultat, je me réjouis de les avoir faites. Et je me réjouis de constater que M. Henry Houssaye, tout « arrivé » qu'il soit, demeure perfectible et se montre en progrès.

